

## MISE AU POINT

Un ami de notre revue vient de nous signaler l'exploitation un peu audacieuse qu'a faite récemment un journal hebdomadaire de Montréal, que nous ne lisons pas, d'un article publié par nous, ici même, le 30 janvier, sur le vote de la prohibition par la majorité des Législatures américaines.

Le journal en question, prenant occasion d'un paragraphe de notre article, qui en comptait neuf, et sans dire un seul mot des huit autres paragraphes qui notaient, avec satisfaction et espoir, ce " triomphe inouï de la prohibition " (c'était le titre même de notre article) et " la portée immense de cette victoire prohibitionniste ", tire audacieusement de ce paragraphe, ainsi isolé, un bout de phrase dont il fait le titre de son article : " Remède pire que le mal ", et cherche, ensuite, tout le long de cet article, à soulever ses lecteurs contre la mise en vigueur de la loi de prohibition provinciale, qui doit s'effectuer le 1er mai prochain, en brandissant devant son public comme un gourdin notre pauvre " membre " amputé, qui n'en peut mais.

Or, si nos lecteurs s'en souviennent bien, ces mots " le remède serait infiniment pire que le mal ", dans notre article du 30 janvier, s'appliquaient exclusivement, et sans équivoque honnêtement possible,— dans un paragraphe tout spécial (le seul qu'ait cité le journal en question),— à *l'hypothèse de la célébration de la messe pouvant être rendue impossible aux États-Unis par une application sectaire de l'amendement prohibitif de la Constitution américaine*, danger rendu probable par ce fait que les États-Unis, disions-nous, sont " un pays où l'immense majorité est protestante ". Comment le journal hebdomadaire de Montréal a-t-il pu, après cela, en bonne conscience, prétendre s'inspirer justement de cet article de la " *Semaine Religieuse* de Québec même ",—" revue qui fait autorité ", dit-il probablement pour la première fois de sa vie, — et en faire une arme contre l'application prochaine d'une loi de prohibition votée par le parlement de la province de Québec, où *l'immense majorité est catholique*, cela nous paraît d'une force peu commune et d'une honnêteté moins qu'ordinaire.

Au moins, pour être un peu dans l'ordre, le collaborateur du journal en question, aurait dû citer la conclusion de notre article du 30 janvier, qui se lisait ainsi : " Mais nous avons confiance que, malgré le bon nombre de sectaires anticatholiques